CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

53e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 29 mai – 2 juin 2017

**SC53-07**

**Progrès des préparatifs de la 13e Session de**

 **la Conférence des Parties contractantes**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

1. prendre note du présent document, des rapports verbaux du pays hôte de la COP13 et du Secrétariat; et
2. approuver les dates proposées et les projets d’ordre du jour, de thème et de logo pour la COP13.

**Contexte**

1. À sa 12e Session (Punta del Este, 2015), la Conférence des Parties contractantes a accepté l’offre généreuse d’accueil de la 13e Session de la Conférence des Parties (COP13) présentée par les Émirats arabes unis.
2. À sa 51e Réunion (Gland, 2015), le Comité permanent a adopté la Décision SC51-16, comme suit : « Le Comité permanent décide d’établir un Sous-groupe sur la COP13 avec la composition suivante : l’Australie représentant l’Océanie, le Cambodge représentant l’Asie, le Canada représentant l’Amérique du Nord, les Émirats arabes unis (présidence, en qualité de pays hôte de la COP13), le Honduras représentant l’Amérique du Sud et les Caraïbes, la Roumanie représentant l’Europe, la Tunisie représentant l’Afrique et l’Uruguay (en qualité de pays hôte de la COP12). D’autres Parties contractantes pourraient siéger au Sous-groupe en qualité d’observateurs. »
3. À la même réunion, le Comité a adopté la Décision SC51-17, comme suit: « Le Comité permanent prend note des dates et du lieu proposés pour la COP13 et donne instruction au Secrétariat de vérifier que ces dates ne sont pas en conflit avec celles d’autres réunions internationales importantes sur l’environnement. »
4. Le pays hôte de la COP13 et le Secrétariat proposent qu’en préparant son rapport pour la séance plénière de la présente réunion, le Sous-groupe sur la COP13 examine les progrès des préparatifs de la COP13 et les incidences financières.

**Progrès des préparatifs de la COP13**

1. La COP13 sera accueillie par les Émirats arabes unis à Dubaï. La date et le lieu seront confirmés prochainement pour veiller à ce qu’il n’y ait pas de conflit avec d’autres réunions internationales importantes sur l’environnement.
2. Il est prévu qu’un mémorandum d’accord sur l’organisation de la session soit conclu entre le pays hôte et la Secrétaire générale avant la 53e Réunion du Comité permanent.
3. Le thème proposé par le pays hôte pour la session est le suivant : « Les zones humides pour un avenir urbain durable ».
4. À la présente réunion :
	* l’ordre du jour de la COP13 sera présenté pour approbation ;
	* le pays hôte de la COP13 présentera une mise à jour verbale sur les progrès des préparatifs de la session, notamment le concept du logo et les résultats proposés ; et
	* le Secrétariat présentera une mise à jour verbale sur ses activités relatives aux préparatifs de la COP13, et le calendrier proposé pour les activités qui précèderont la session.